

**EXTRAIT DU REGISTRE DES**  
**DELIBERATIONS N°: 04**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil dix-neuf, le samedi 9 février à 16h00, le Conseil municipal de la Commune d'Oulles-en-Oisans, dûment convoqué le lundi 28 janvier 2019, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Stéphane GIRARD, Maire.

**NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 7**

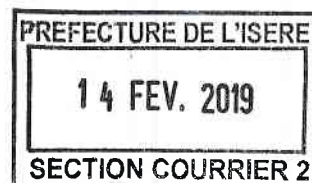
**PRÉSENTS :**

Stéphane GIRARD, Clotilde CORRENOZ, Maurice NICOLUSSI, Patrick HUSTACHE, Marc PARISSET

**ABSENTS :Edouard BOS ; Michel JORCIN**

**POUVOIRS :Michel JORCIN à Stéphane GIRARD**

Mme Clotilde CORRENOZ a été désignée secrétaire de séance.



**OBJET : Réfection de la bergerie du Carrelet – demande de subvention 2<sup>ème</sup> tranche**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal l'historique du projet de réfection de la Bergerie du Carrelet, et notamment l'évolution des dépenses prévisibles compte-tenu du retard dans la mise en œuvre des travaux. Afin de permettre la réalisation des travaux supplémentaires, il est proposé de solliciter un complément de subvention auprès des financeurs d'ores-et-déjà mobilisés (Région Auvergne-Rhône-Alpes et Europe) pour une 2<sup>ème</sup> tranche. Par rapport au chiffrage initial, le programme de travaux fait apparaître un coût éligible estimé à 24 471,00 € HT, à inscrire au titre de l'exercice 2019. Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que cette subvention est assortie d'un certain nombre d'engagements dont celui de conserver la vocation pastorale des travaux engagés pendant au moins 10 ans et de se soumettre aux contrôles, y compris sur place.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,  
et à l'unanimité

décide d'engager cette opération et sollicite à cette fin une aide financière la plus élevée possible, conformément au plan de financement de la demande d'aide et dans la limite des taux de financement autorisés, auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, de l'Europe (et autre financeur éventuel), sollicite l'autorisation de commencer les travaux avant l'octroi de la subvention, et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les actes et toutes les pièces nécessaires de la demande de subvention en faveur du pastoralisme volet aménagement pastoral.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus  
Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme



Le Maire,  
Stéphane GIRARD

